Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

SNPEFP la cgt
ENSEIGNEMENT PRIVÉ
FORMATION PRIVÉE

CGT' Infos

Le panneau d'information des personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

www.efp-cgt.org

Panneau Spécial collègues Anglophones

Trade Union and Employment Law Advice for English Speakers

/ Permanence syndicale pour les collègues anglophones

Trade Union and Employment Law Advice for English Speakers

We work as teachers in international, American or British schools, or as language instructors in training centers.

We are available to talk with colleagues from English speaking schools who work in a similar environment to ours (ISP, ASP, BSP, EAB, International Sections of Lycée International, etc) and who have questions concerning their employment rights (application of the *Convention Collective* ***(1)*** , working hours, staff meetings, etc) or concerning staff representation and employment law within the workplace ***(2).***

We've dealt with many questions on these and similar issues personally and we know that many things work differently in France and that many procedures may be unfamiliar to colleagues who have come from English speaking countries.
And we'll talk to you in English.

Please contact :
anglophones@snpefp-cgt.org

(1) *Your collective bargaining agreement must be indicated on your salary slip and mentioned on your work contract*

(2) *Elected staff representatives (DP), work council (CE), sole staff representative body (DUP), union representative (DS), mandatory display, labor inspection, company agreement, etc.*

Permanence syndicale pour les collègues anglophones

Nous sommes professeurs dans des Ecoles internationales, américaines ou anglaises ou formateurs dans des Ecoles de langues.

Nous avons décidé de consacrer un peu de notre "temps militant" à nos collègues anglophones qui travaillent dans le même type d'écoles que les nôtres et qui se posent des questions concernant leurs droits de salariés (application des conventions collectives ***(1)*** de nos secteurs respectifs) ainsi que celles concernant la représentation de leurs collègues au sein des Écoles ***(2)*** toutes questions que nous avons personnellement déjà rencontrées.

Nous vous proposons d'entrer en contact avec nous et vous pourrez ainsi bénéficier de nos expériences ; nous aurons plus de facilité pour nous comprendre puisque nos échanges pourront avoir lieu en anglais.

Contact :
anglophones@snpefp-cgt.org

(1) *Votre convention collective doit être indiquée sur votre bulletin de salaire et mentionnée dans votre contrat de travail*

(2) *Délégués du Personnel (DP), Comité d'entreprise (CE), Délégation Unique du Personnel (DUP), Délégué Syndical (DS), Affichage Obligatoire, Inspection du Travail, Accord d'Entreprise, etc.*

See Next page for « Conventions collectives » covered by our trade union ...

Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

SNPEFP la cgt
ENSEIGNEMENT PRIVÉ
FORMATION PRIVÉE

www.efp-cgt.org

CGT' Infos

Le panneau d'information des personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

Please find the collective bargaining agreement that applies to your company's sector below / Retrouvez ci-dessous votre convention collective applicable selon votre secteur d'activité

(IDCC = collective bargaining agreement ID number / numéro d'identifiant de la convention collective)

Your sector / Votre secteur — Your collective bargaining agreement / Votre convention collective	OF Training companies / Organismes de formation	EPHC Private schools without government subsidizing / Enseignement privé hors contrat	FESIC Engineering and management schools / Ecoles supérieures d'ingénieurs et de cadres	UDESCA Catholic universities / Universités catholiques	EAD Distance learning / Enseignement à distance
Your IDCC / Votre IDCC ?	IDCC : 1516	IDCC : 2691	IDCC : 2636	IDCC : 2270	IDCC : 2101
Training companies / Organismes de formation	X				
Higher education / Enseignement supérieur		X	X	X	
Primary - secondary schools / Enseignement primaire - secondaire		X			
Distance Learning / Enseignement à distance					X

Your collective bargaining agreement must be indicated on your salary slip and mentioned on your work contract !

/

Votre convention collective doit être indiquée sur votre bulletin de salaire et mentionnée dans votre contrat de travail !

PROTECTION SOCIALE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Vous accompagner dans la négociation des régimes frais de santé

Une équipe au service des branches professionnelles

- Un spécialiste pour vous conseiller et vous guider dans toutes les étapes d'un accord de branche
- Une expertise dans la réponse aux appels d'offres
- Un savoir-faire pour une couverture sociale globale : prévoyance, santé, épargne salariale, retraite supplémentaire...
- Une maîtrise de l'environnement juridique, fiscal et social

290 M€
de cotisations
64 accords
conventionnels suivis
975 000 salariés
couverts

3 secteurs dédiés pour une meilleure connaissance des environnements

- Agriculture, industries et transport
- Economie sociale, médico-social et enseignement
- Commerce et services

adéis
Pour les branches professionnelles

Groupe APICIL · CIPREV · GROUPEMENT NATIONAL DE PRÉVOYANCE · Humanis · Ipsec Groupe Humanis

29 boulevard Edgar Quinet 75014 Paris • Tél. 01 43 55 49 49 • www.adeis-branches.fr